

Délégation régionale Paris 5 Décision n° 2019-19

# LA DELEGUEE REGIONALE, Marie-Pascale MARTEL ORDONNATEUR SECONDAIRE DE LA DELEGATION REGIONALE de Paris 5

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux dispositions légales et règlementaires relatives à la commande publique aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021;

Vu la décision DAJ 2018-112 accordant délégation de pouvoir aux délégués régionaux de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm, ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision SA/RJ/17-N13 du 12 décembre 2017 du Président directeur général portant organisation des achats de l'Inserm :

Vu la décision DAJ 2017-049 nommant Marie-Pascale MARTEL déléguée régionale et ordonnateur secondaire pour la délégation régionale de Paris 5 ;

Vu le courrier référencé ISP/PRC/HE 2019-5 renouvelant le CIC 1419 « Centre d'Investigation Clinique de l'Hôpital Necker-Enfants malades » sous la direction de **Monsieur Jean-Marc TRELUYER** au 1er janvier 2019 ;

#### DECIDE

- Article 1: Délégation de signature est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à Monsieur Jean-Marc TRELUYER Directeur du Centre d'Investigation Clinique CIC 1419, afin, au nom de la déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions de la déléguée régionale et d'autre part, des crédits disponibles de sa structure, d'effectuer le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, les actions suivantes :
  - constater les droits et obligations de l'établissement,
  - signer ou valider les contrats et commandes de la structure concernée relevant du référentiel inter-EPST (à l'exception de ceux relatifs aux travaux) dont le montant est inférieur à 144 000 € HT.
  - signer ou valider les constatations et certifications de service fait,
  - signer ou valider les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la structure
- Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc TRELUYER délégation de signature est accordée, à compter du 1er janvier 2019, aux personnes figurant à l'annexe 1, afin, au nom de Madame Marie-Pascale Martel, déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions de la déléguée régionale et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'effectuer le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, les actions mentionnées à l'article 1
- Article 3 : Le plafond de 144 000 € HT précité s'apprécie par besoin homogène de fournitures ou services selon les modalités prévues aux articles 20 et suivants du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
- Article 4 : Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la délégation régionale de Paris 5.
- **Article 5 :** Elle abroge toute décision antérieure ayant le même objet.
- **Article 6 :** La présente décision prend effet le 1er janvier 2019.

Paris, le 2 janvier 2019

La Déléguée Régionale, Ordonnateur secondaire

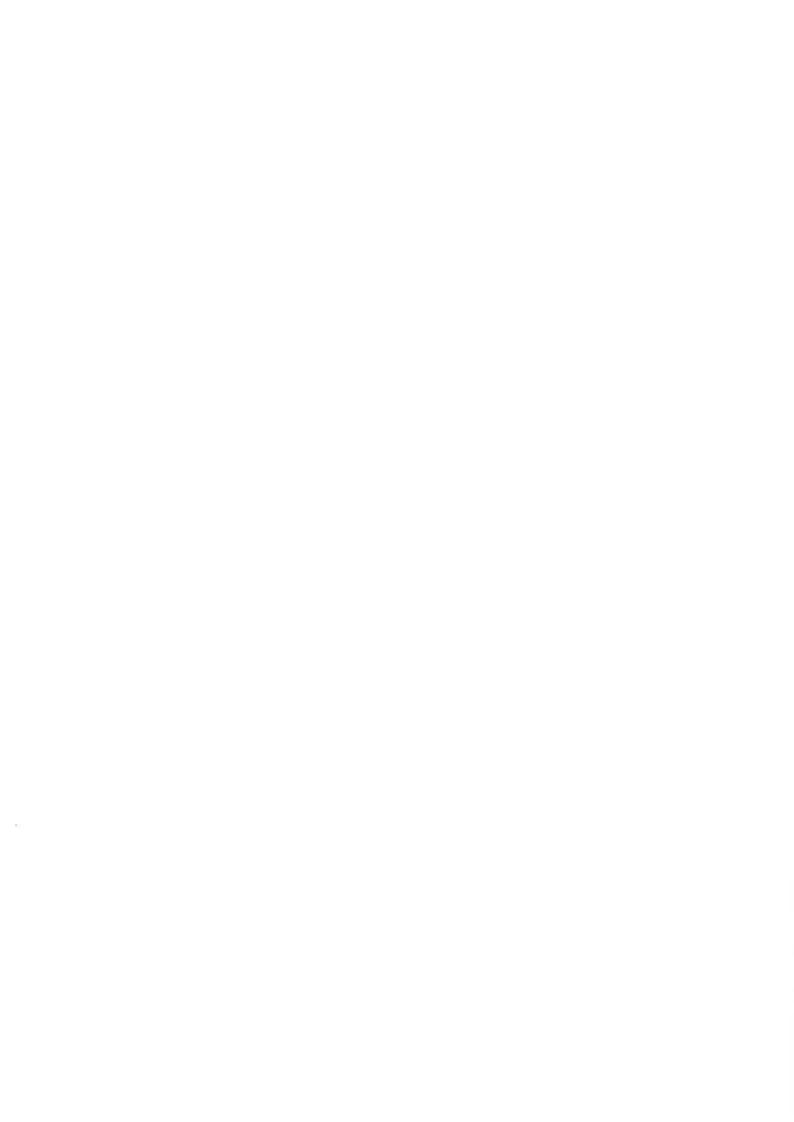
Marie-Pascale MARTEL

## Délégation Régionale Inserm Paris 5

## Annexe 1 à la décision n° 2019-19

#### CIC 1419

Délégataire : Prénom - Nom - Fonction	Durée contrat (si CDD)	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Jean-Marc TRELUYER Directeur			>ln	Article 1
Gabrielle LUI Secrétaire Gestionnaire		Dron	Gh	Article 2



### Délégation Régionale Inserm Paris 5

## Annexe 1 à la décision n° 2019-19

#### CIC 1419

Délégataire : Prénom - Nom - Fonction	Durée contrat (si CDD)	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Jean-Marc TRELUYER Directeur			>ln	Article 1
Gabrielle LUI Secrétaire Gestionnaire		Drug	Gh	Article 2

